



Exchange Regulation

COMMUNIQUÉ N° 7/2016 DU 13 OCTOBRE 2016

Circulaire Présentation des comptes (anciennement: Circulaire IFRS)

La Circulaire IFRS publiée jusqu'à présent a été complétée par une section relative aux normes Swiss GAAP RPC et est désormais disponible sous le titre «[Circulaire Présentation des comptes](#)». Elle offre une vue d'ensemble des manquements signalés par SIX Exchange Regulation sous forme de Comment Letters et lors de procédures. Outre des informations actualisées concernant la revue des comptes semestriels et annuels 2015 établis en IFRS, elle inclut désormais des commentaires relatifs aux états financiers des dernières années présentés conformément aux Swiss GAAP RPC.

Les actualisations en matière d'IFRS portent essentiellement sur la présentation des comptes, les provisions et les passifs éventuels, les regroupements d'entreprises ainsi que les informations sur d'autres entreprises. La nouvelle section relative aux normes Swiss GAAP RPC contient des observations sur diverses recommandations concernant, par exemple, la présentation et la structure du compte de résultat ou les dispositions en vigueur depuis 2015 pour les sociétés cotées.

Lors de la revue des comptes en IFRS et Swiss GAAP RPC, SIX Exchange Regulation part du principe que l'émetteur a pris connaissance des faits décrits dans la Circulaire. Il est donc recommandé d'étudier la Circulaire en détail, afin de pouvoir procéder sans attendre aux modifications requises pour les états financiers 2016. Si, dans ce cadre, un émetteur souhaite préalablement obtenir l'opinion de SIX Exchange Regulation concernant le traitement d'un état de fait précis, il a la possibilité de demander une «[pre-clearance](#)» en respectant les conditions mentionnées sur notre site.

Les [Communiqués de SIX Exchange Regulation](#) sont disponibles sur Internet en français, allemand et anglais, et il est possible de s'y abonner gratuitement par le biais de nos [Services en ligne](#).